

DÉLIBÉRATION N° 2016-13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bail de location à Metz

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

Vu l'avis de France Domaine du 12 avril 2016 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le bail avec la société Efimmo 1 pour la location de bureaux et d'un garage, situé au 1 boulevard Solidarité à Metz.

Il donne délégation de pouvoir au directeur général pour prendre tous actes relatifs à ce bail, et il autorise le directeur général à donner délégation de signature à certains de ses collaborateurs pour signer ces actes.

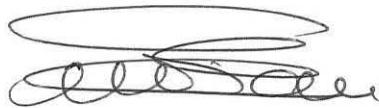
Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 13 mai 2016.

A Saint-Étienne, le 23 mai 2016,

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau